**Examen périodique universel - Monaco**

**Intervention du Royaume des Pays-Bas**

Monsieur le Président,

Le Royaume des Pays-Bas adresse ses compliments à la Principauté de Monaco pour les bons résultats obtenus en matière de droits de l'homme et les mesures prises depuis le dernier EPU en 2009. Aux yeux des Pays-Bas, Monaco pourrait aller plus loin dans l'ancrage de la protection contre la discrimination, en particulier des ressortissants étrangers, dans sa législation nationale.

Les Pays-Bas aspirant à l'universalité du Statut de Rome, ils estiment également souhaitable que Monaco le ratifie à court terme.

Le Royaume des Pays-Bas formule par conséquent les recommandations suivantes :

1. Monaco devrait poursuivre les efforts visant à consolider le cadre législatif relatif à la protection contre les discriminations, notamment en ce qui concerne l'emploi de ressortissants étrangers ;
2. la Principauté devrait ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) et mettre l'ensemble de sa législation nationale en conformité avec les obligations en découlant, en y intégrant des dispositions permettant de coopérer rapidement et pleinement avec la CPI ainsi que d'enquêter et de poursuivre efficacement les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre devant ses tribunaux nationaux.

Je vous remercie, Monsieur le Président.